

# FNEJE Nationale

## Voici notre communiqué contre les VEO

---

Les enfants ont le droit à une éducation sans violence !

Nantes, le 30 avril 2018

« 87 % des enfants subissent quotidiennement des pratiques punitives et coercitives auxquelles les parents ont recours à titre éducatif »

Maud Petit, députée de la 4ème circonscription du Val-de-Marne, a déposé le 22 février dernier à l'Assemblée Nationale une proposition de loi visant à interdire les violences éducatives ordinaires. Une [proposition](#) écrite conjointement avec François-Michel Lambert, député de la 10ème circonscription des Bouches-du-Rhône et soutenu actuellement par 27 députés.

La proposition tient en un seul article :

« Les enfants ont le droit à une éducation sans violence. Aucun des titulaires de l'autorité parentale n'a le droit d'user de violence physique, d'infliger des punitions corporelles ou châtiments corporels, des souffrances morales, ou toute autre forme d'humiliation envers son enfant. »

Lors de la Journée de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants qui s'est tenu le 2 mars dernier, au Ministère des Solidarités et de la Santé, Agnès BUZIN a annoncé son soutien à la [proposition de loi visant à interdire les violences éducatives ordinaires](#)

Ce qui peut apparaître comme un paradoxe pour la patrie des Droits de l'Homme : la France serait donc bien partie pour devenir le 54<sup>ème</sup> pays à proscrire les violences éducatives ordinaires.

La Fneje se réjouit de cette proposition de loi, car la Fneje proscrit les violences éducatives ordinaires dans ses pratiques pédagogiques et prône une relation éducative bienveillante en direction des jeunes enfants.

La prévention précoce est une des compétences requises par le référentiel de l'éducateur.trice de jeunes enfants. A ce titre, l'EJE se doit d'oser la bientraitance, contre les violences institutionnelles à l'intérieur des structures ; mais aussi être attentif à ce que les enfants disent par leurs comportements de possibles violences extérieures, de quelque nature que ce soit.

L'accompagnement à la parentalité est une autre compétence de l'EJE et à ce titre repérer les situations à risques doit être un souci quotidien.

Le CA National - FNEJE Nationale